

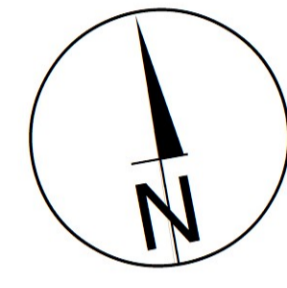
Communauté de Communes  
du Centre Haut-Rhin



3.b Règlement graphique modifié

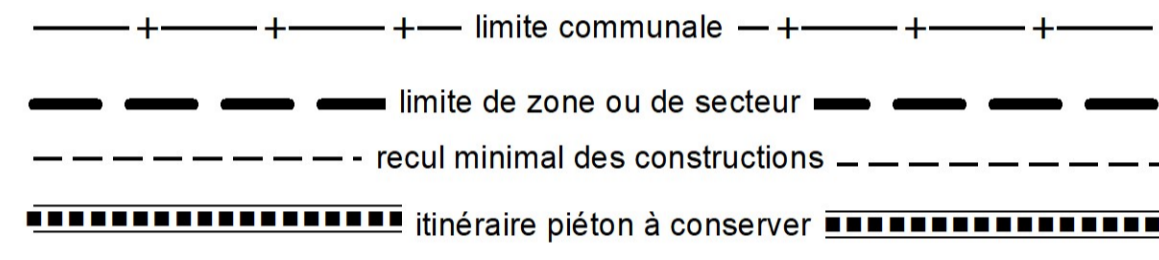
3.b7 Munwiller

Modification n°1 du P.L.U. Intercommunal  
PLU approuvé par délibération du conseil  
communautaire du 19 juillet 2023.

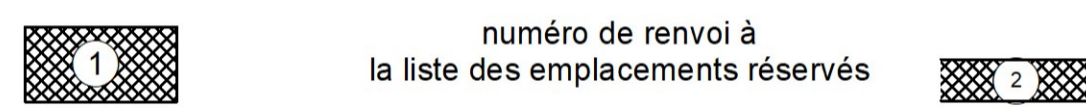


ECHELLE 1/5000

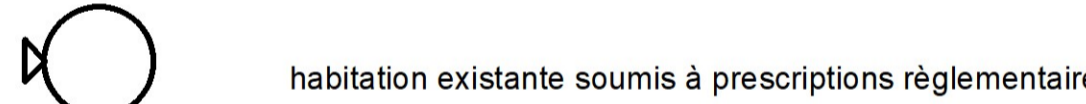
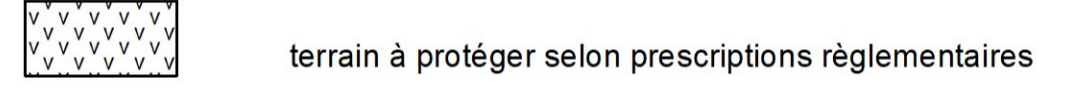
LIMITES



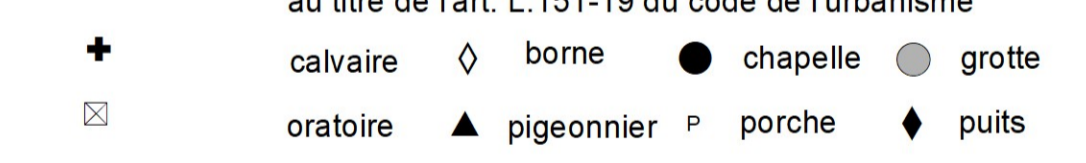
EMPLACEMENTS RESERVES



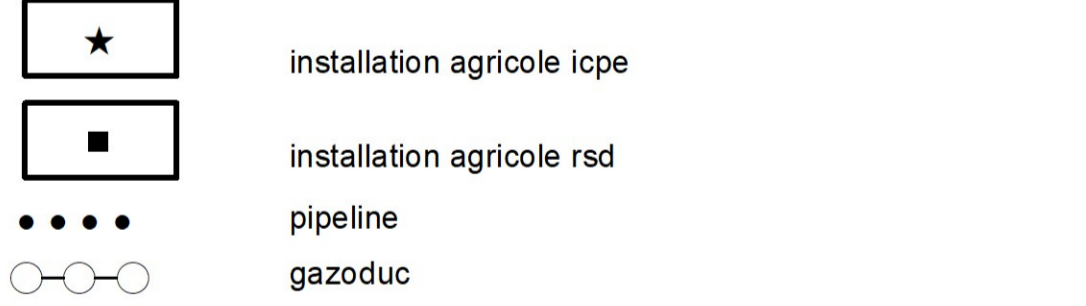
ELEMENTS DU PAYSAGE IDENTIFIES  
au titre de l'art. L.151-23 du code de l'urbanisme



ELEMENTS DU PATRIMOINE  
au titre de l'art. L.151-19 du code de l'urbanisme



POUR INFORMATION



D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites  
parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de  
zone ou de secteur.

Les secteurs ou zones de petite emprise sont délimités par un trait plein.

MUNWILLER Liste des emplacements réservés

N°	Désignation	Bénéficiaire
1	Aménagement d'un accès au secteur 1AUc à partir de la rue des Lilas [Emprise : 8 m]	Commune
2	Aménagement d'un accès au secteur 1AUc à partir de la rue de la Passerelle [Emprise : 4 m]	Commune
3	Aménagement d'un accès aux terres agricoles à partir de la rue Principale [Emprise : 8 m]	Commune
4	Aménagement d'un accès aux terres agricoles à partir de la rue des Cersiers [Elargissement de 2 m de l'accès existant]	Commune

